



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Studio Vibration est une association à but non lucratif conformément à la loi 1901. Elle a pour objectifs de proposer des cours de danse, d'organiser des stages et événements et des spectacles.*

### ★ *Les cours*

*Les cours sont assurés, selon les jours et heures figurant au planning présenté lors de l'inscription, par Jeanne Seyffart titulaire d'un certificat de professeur de danse urbaine et d'un certificat de qualifications professionnelles d'animateur loisirs et sportifs. Les professeurs de danse sont autorisés à changer un(e) élève de niveau après une période d'essai et d'apporter des modifications aux horaires de cours si nécessaire. Un seul cours d'essai gratuit est possible en début d'année dans la limite des places disponibles. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de rester dans les locaux pendant les cours de danse ainsi que de filmer ou de prendre des photos sauf sur autorisation du professeur.*

### ★ *Calendrier*

*Les cours seront enseignés de mi-septembre jusqu'au spectacle de fin d'année (fin juin / début juillet), à l'exception des vacances scolaires. En cas d'absence d'un professeur, l'Association se réserve le droit d'annuler le(s) cours sans donner lieu à un remplacement, et s'engage à en informer les parents dans les meilleurs délais.*

### ★ *Tarif*

*Le règlement des cours et les costumes pour le spectacle de fin d'année doivent être réglés en début d'année scolaire (règlement en plusieurs fois possible). Toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué par l'Association sauf en cas d'accident survenu en cours d'année empêchant la pratique sportive ou déménagement hors du département (sur justificatif). En cas d'événements exceptionnels entraînant la suspension des cours de danse, l'Association ne sera pas en mesure d'effectuer de remboursement (ex: confinement) mais fera son nécessaire pour rattraper le maximum d'heures manquées.*

## ★ Inscriptions

Pour toute inscription, il est nécessaire de : Compléter le dossier d'inscription, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse (valable 3 ans), fournir un questionnaire médical, ainsi que donner la totalité du règlement.

## ★ Spectacle

L'association organise un spectacle de fin d'année. Afin de garantir sa réussite, la présence de tous les élèves sur les représentations ainsi qu'aux différentes répétitions est impérative. Tarifs des places de spectacle (à régler au moment de la réservation) : 8-10€/pers sous réserve d'augmentation des tarifs de location de la salle de spectacle. Nous vous informerons de la date le plus rapidement possible.

## ★ Règle de vie

Il convient de respecter les horaires de cours de danse afin de ne pas gêner leur bon déroulement. L'Association met un vestiaire à disposition des élèves. Elle décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles des adhérents. Les tenues de danse seront celles demandées par les professeurs, les cheveux seront correctement attachés. Les élèves sont tenus de respecter les professeurs de danse ainsi que les autres élèves du cours de danse. Ils doivent également respecter le matériel mis à leur disposition. Tout manquement entraînera un avertissement et, en cas de récidive, l'élève pourra être exclu.

## ★ Règles de sécurité pour mineur

Les enfants mineurs doivent être accompagnés au studio de danse et à la salle de spectacle par une personne majeure responsable. La personne qui accompagne un enfant mineur doit s'assurer que celui-ci est pris en charge à son arrivée au studio par un professeur ou un membre du bureau. À la fin de chaque cours, l'enfant sera récupéré par une personne responsable. Il est conseillé d'informer le professeur ou un membre du bureau de l'identité de la personne chargée de reprendre l'enfant à la fin du cours, des répétitions ou spectacles. L'Association décline toute responsabilité si ces consignes de sécurité ne sont pas respectées et que l'enfant se retrouve seul devant l'entrée.

Ce règlement a pour but de faciliter le bon fonctionnement de l'école, merci de votre compréhension.

Date : \_\_\_/\_\_\_/2024

Signature + "Je certifie avoir lu et  
accepté le règlement intérieur" :

Fait à .....

Le dossier est à rendre par courrier. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.